

**PARTENARIAT
pour les FORÊTS
du BASSIN du
CONGO**



4^{ème} Réunion Plénière du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

**Evolution dans les négociations des
APV-FLEGT en Afrique Centrale**

N'Djamena 20-22 septembre 2012

Plan de l'exposé

- **Introduction**
- **État d'avancement des APV par pays**
- **Leçons tirées de l'expérience régionale**
- **Enjeux et Perspectives**

Introduction (1/2)

- *FLEGT dans le monde : 17 pays dont 8 africains (dont 5 d'Afrique Centrale).*
- *L'APV est un axe du **PA FLEGT 2003**.*
- *Sur 17 pays, 10 vraiment engagés dont 7 africains (5 d'Afrique Centrale)*

Concl 1 : *Afrique Centrale = moteur du FLEGT,*

Concl 2 : *Contribution significative des EM/UE.*

- *FLEGT et APV ≠ projets/programmes mais **intitiative d'encouragement au changement** impliquant la mobilisation réelle des pays partenaires*

Introduction (2/2)

- *En moins de 10 ans, FLEGT :*
 - *concerne tous les continents forestiers,*
 - *Connecte “légalité et commerce du bois” avec APV,*
 - *Connecte APV avec REDD+,*
 - *Complète APV avec RBUE.*

Concl 1 : *UE propose 1 “package” global d’amélioration de la gouvernance forestière*

Concl 2 : *A frique Centrale reste une région phare de ces processus.*

État d'avancement des APV-FLEGT

	<i>Cameroun</i>	<i>Congo</i>	<i>Centrafrique</i>
Information / Discussions	nov05- juil06	fév05- jan07	nov06- déc07
Ouverture négociation	déc-07	juin-08	oct-09
Conclusion / Paraphe APV	mai-10	mai-09	déc.-10
Signature APV	oct-10	mai-10	nov-11
Ratification APV	août-11	juil-12	déc-11
Réunion(s) CCMO	2 (03 & 07-2012)	-	1 (09-2012)
Emission Autorisation FLEGT	<i>janv. -13</i>	<i>déc.-12</i>	<i>janv.-14</i>

État d'avancement des APV-FLEGT

	<i>Gabon</i>	<i>Rép. Démocratique du Congo</i>
Information	fév.-07	mai-07
Discussions informelles	juin-07	oct-07
Ouverture négociation	sept.- 10	oct.- 10
Conclusion / Paraphe APV		
Ratification APV		
Mise en oeuvre		
Emission Autorisation FLEGT		

Leçons tirées

1. La mise en oeuvre et les tests de terrain mettent à jour des difficultés : multiples mini réformes sur le fond (place des OI, procédures opérationnelles, etc. => Phase de mise en œuvre délicate et longue.
2. Difficulté réelle à être légal
3. Reconnexion légalité / traçabilité indispensable => SVL
4. La contribution des Etats sur fonds propres est difficile.
5. Mobilisation du secteur privé plus forte dans la mise en oeuvre.
6. OI occupent leur place = indicateur de gouvernance en progrès.
7. Débat sur autorités de délivrance des autorisations FLEGT. Quel est le dernier document (BAE-Douanes ou Autorisation FLEGT-E&F) ?
8. Bois en transit : continuité de la traçabilité nécessaire ou pas ?

Perspectives

- la mise en oeuvre d'un suivi et d'un contrôle rigoureux de la légalité est et demeurera un défi permanent L'APV. C'est la condition *sine qua none* de sa réussite.
- Le développement du SVL sert de modèle pour la préparation de la stratégie climat dans la REDD+. En sens inverse, la REDD+ fixe le cadre des débats de l'APV notamment sur les pourtours du domaine forestier concerné.
- L'APV devient un moyen d'intégration régional et de mise en oeuvre du Plan de Convergence (Axe 1 et 5).
- ***L'entrée en vigueur du RBUE en mars 2013 distinguera les pays COMIFAC engagés dans FLEGT. Elle renforce leur position commerciale vis-à-vis de l'UE et crédibilise l'APV. La sous-région devient le 1er massif forestier mondial sous APV-FLEGT.***

Je vous remercie de votre attention

Alain Pénelon , assistant technique régional COMIFAC / FLEGT

penelon_alain@yahoo.fr

Tél. (242) 554 51 07